|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ANNEXE 4** |  | ***Attendre les instructions*** | |
| **DOSSIER BÉLANGER :** QUESTIONS |  |
|
|  |  |  |

ANNEXE 3

DOSSIER BÉLANGER : RÉSUMÉS DES FAITS

Nadia Boudrias et Claude Bélanger se sont mariés le 30 août 1999, ayant fait précéder leur union d’un contrat de mariage en séparation de biens. Trois enfants sont nés de leur union : Charlotte, née le 13 février 2003, qui a débuté des études universitaires en génie en septembre 2022; Émilio, né le 8 août 2006, qui poursuit sa cinquième année de secondaire au Collège Notre-Dame, et Adam, né le 25 novembre 2007, qui est inscrit au programme sport-étude de l’École secondaire Jean-Vanier.

Nadia travaille comme adjointe à la direction pour la société de transport Charrier inc. et elle a un revenu brut de 78 600,00 $ par année. Elle ne paie aucune cotisation syndicale ou professionnelle. Par contre, elle reçoit des allocations canadiennes pour enfants de 175,18 $ par mois. Claude, quant à lui, est architecte à l’emploi de la firme de consultants Nous Construisons inc. et gagne un revenu brut annuel de 173 000,00 $. Il paie des cotisations professionnelles de 1 265,00 $ par année.

Cette année, Charlotte fréquente l’Université de Montréal et il est à prévoir qu’il en coûtera une somme d’environ 6 000,00 $ pour couvrir ses frais de scolarité et ses livres. Elle a obtenu une bourse de 1 700,00 $ du ministère de l’Éducation, mais elle n’a pas travaillé à l’été 2022, car elle a effectué un voyage humanitaire de deux mois au Mexique, ce que ses deux parents avaient fortement encouragé. Émilio est en cinquième année du secondaire au Collège Notre-Dame et il en coûte 4 650,00 $ par an pour ses frais. Quant à Adam, il est un des espoirs du Québec en tennis. Il pratique ce sport depuis trois ans et, depuis deux ans, il s’entraîne intensivement avec un entraîneur privé. Cette année, il est inscrit au programme sport-étude et il en coûtera environ 7 200,00 $ à ses parents pour cet entraînement.

Claude possède les éléments d’actif et le passif suivants : la résidence familiale d’une valeur de 750 000,00 $, grevée d’une hypothèque de 158 000,00 $; une marge de crédit pour dettes diverses d’un montant de 26 000,00 $; une voiture Honda Accord 2019 d’une valeur de 20 000,00 $; un REER de 54 000,00 $.

Nadia Boudrias possède les meubles meublant la résidence familiale, valant 32 000,00 $, et un appartement en copropriété (condominium) en Floride valant 375 000,00 $, appartement dont elle a hérité de sa mère.

La relation entre les parties s’est grandement détériorée au cours de la dernière année. Nadia a informé Claude qu’elle voulait se séparer et qu’à défaut d’entente, elle entreprendrait des procédures de divorce prochainement. Elle a informé Claude que les trois enfants désirent continuer d’habiter avec elle dans le domicile familial qu’elle lui demande de quitter dans les meilleurs délais. Les trois enfants verront leur père 70 jours par an, et leur mère paiera pour toutes leurs dépenses avec la pension alimentaire que versera le père. Les deux parents acceptent que les enfants continuent à fréquenter l’université, le collège et à jouer au tennis.

Ce jour, le 21 septembre 2022, Claude vous consulte dans le présent dossier.

**1. Quelles sont les règles de fixation de la pension alimentaire pour enfants applicables en l’espèce? Motivez votre réponse.**

L’art. 2 (1) L.D. prévoit que les province peuvent adopter ses propres lignes directrices en matière de pension alimentaire pour enfants. Ce sont donc les règles provinciales qui s’appliquent conformément au R-sur les pensions alimentaires pour les enfants.

**\* \* \* \* \***

Claude Bélanger vous demande également de lui calculer la pension alimentaire qui serait payable au bénéfice des enfants, advenant que ceux-ci souhaitent demeurer avec chaque parent, en alternance, à raison d’une semaine à la fois.

**2. Faites le calcul de la pension alimentaire annuelle que devrait payer Claude Bélanger, pour les trois enfants, si 295 jours de temps parental annuel était accordé à Nadia Boudrias pour les enfants Émilio et Adam et que Charlotte demeure à temps plein avec elle. À cette fin, remplissez le Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants, joint dans l’annexe 5.**

200, 209, 300 : P- 173 000,00 $ M- 78 600,00 $

301 : P- 12 215 $ M- 12 215 $ (commentaire : quelqu’un qui gagne moins de 12 215 $ avec justification on ne peut pas lui imputer le paiement d’une pension alimentaire)

303 : P- 1 265,00 $

305 P- 159 520 $ M- 66 385 $

306 : 225 905 $

307 : P- 70, 6137 % M- 29, 3862 %

400 : 3

401 : 26 790 + (6.5/100 X 25 905 $) = 28 473,82 $ (on ne doit pas l’arrondir)

402 : P- 20 106,44$ M- 8 367,39$

403 : Pas de frais de garde

404 : M- 6 000 $ - 1 500 $ (bourse) = 4 300 $ (si avait eu des revenus, car elle est majeure on tient compte du 1/3 de son salaire)

405 : M- 11 850.00 $

406 : M- 16 150.00 $

407 : P- 11 404.12$ M- 4 745.88 $

510 : P- X

Section 1

511 : … voir le corrigé

Commentaire 800 : père qui remplit le formulaire alors il offre

Commentaire : % = 4 chiffres après la virgule et on arrondie. Pas un % = 2 chiffres après la virgule et on n’arrondie pas.

**\* \* \* \* \***

**3. Quelle sera alors la pension alimentaire annuelle payable au bénéfice des enfants en vertu du *Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants*? Veuillez remplir la partie 5, section 3 du Formulaire joint dans l’annexe 5 (garde partagée)**

530 : P- 182.50 50.0000% M-182.50 50.0000%

531 : P- 20 106,44$ M- 8 367,39$

532 : P- 14 236,91 $ M- 14 236,91 $

533 : P- 5 869,52 $ M- 0$

534 : P- 17 273,65 $ M- 0$

**\* \* \* \* \***

Les enfants ont confirmé à leurs parents qu’ils souhaitaient demeurer avec chaque parent, en alternance, à raison d’une semaine à la fois. Claude vous consulte pour savoir s’il peut proposer à Nadia d’assumer la totalité des frais d’études post-secondaires nets ainsi que les frais particuliers nets d’école privée et de tennis, en autant que cela soit pris en compte dans le calcul de la pension alimentaire pour les enfants.

**4. Advenant que les sommes dues à ce titre soient payées par Claude Bélanger directement aux institutions concernées, quel serait alors le montant annuel de pension alimentaire payable au bénéfice des enfants en vertu du *Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants*? Veuillez remplir la partie 5, section 3 du Formulaire joint dans l’annexe 5.**

On doit enlever tous les frais à la colonne de 403-406 : 16 150$

(17 273,65 $-16 150 $= 1 123,65 $)

534.1 Pension alimentaire annuelle à payer ajustée Motif : Le père paie la totalité des frais d’études post-secondaires nets ainsi que les frais particuliers nets d’école privée et de tennis (1 123,65$)

* Par défaut dans le formulaire c’est la créancière qui paie les frais. Ici, c’est monsieur alors il payerait deux fois si on ne les retire pas, soit les réajuster.
* Réajustement de pension on ne touche pas à la colonne 407